

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 174

14 – CALVADOS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAEN

Ventes et cessions

410 202 147 RCS Caen.

DOSELEC.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 42500.00 EUR.

Adresse : Route de la Hoguette, Zone Industrielle Sud, 14700 Falaise.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 17 février 2026, la société Nova, société par actions simplifiée au capital de 37 000 euros dont le siège social est situé Route de Mamers 72400 La Ferté Bernard, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Mans sous le numéro 431 663 806, et la société Doselec, société par actions simplifiée au capital de 42 500 euros dont le siège social est situé Zone Industrielle Sud Route de la Hoguette 14700 Falaise, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Caen sous le numéro 410 202 147, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société Doselec par la société Nova. La société Doselec ferait apport à la société Nova de la totalité de son actif, soit 5 758 048 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 4 832 730 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 925 318 euros. La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbée et absorbante étant détenus par la même société mère, la société Serac Group, société par actions simplifiée au capital de 1 454 700 euros dont le siège social est situé Route de Mamers 72400 La Ferté Bernard, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Mans sous le numéro 697 250 173, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, aucun échange de titres et aucune prime de fusion. La fusion prendrait effet rétroactivement au 01/04/2025 d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société Doselec depuis le 01/04/2025 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société Nova. La société Doselec sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le 31/03/2026. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du tribunal des activités économiques du Mans, le 18/02/2026 au nom de la société Nova et au greffe du tribunal de commerce de Caen, le 19/02/2026 au nom de la société Doselec. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal des activités économiques ou le tribunal de commerce compétent..